



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/22-946-154 du 17/10/2022

**APPEL A CANDIDATURES CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS HAUTES
ALPES**

Destinataires : Mesdames et messieurs les enseignants 1er et 2nd degré

Dossier suivi par : M. BOURDEAUD'HUY - DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint un appel à candidature de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale des Hautes Alpes qui recherche un conseiller pédagogique départemental en EPS auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer avant le 6 novembre par mail à :

ce.adasen05@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller pédagogique départemental EPS	
Poste à pourvoir au : 1^{er} novembre 2022	Personne référente : Inspecteur A-DASEN
Rattachement hiérarchique : Le conseiller pédagogique exerce une mission départementale en EPS ; il est également le conseiller de prévention départemental. Il est installé administrativement à la DSDEN des Hautes-Alpes. Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale et sous l'autorité hiérarchique de l'Adjoint au DASEN chargé du premier degré	Organisation du temps de travail : Le conseiller est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.
Lieu d'exercice : Direction des services départementaux Hautes-Alpes 12 avenue Foch 05000 GAP	Condition de nomination: Nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis) Période d'essai de 6 mois
Conditions de rémunération : 27 points de NBI auxquels s'ajoute l'indemnité de fonctions particulières en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de CPD d'EPS.	Formation / Expérience professionnelle : Poste ouvert aux personnels enseignants du 1er degré titulaires du CAFIPEMF EPS de préférence ou du 2 nd degré titulaire du CAFFA ainsi qu'aux personnels titulaires du CAPEPS (pour tous les candidats, une bonne connaissance des deux degrés est indispensable)
Description des missions du conseiller pédagogique départemental en EPS	
<p>1- Missions générales</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le conseiller est un référent départemental, en ce qui concerne l'enseignement de l'EPS. ➤ Il propose et suit des groupes de réflexion sur des problématiques définies par le Plan d'actions départemental. ➤ Il participe aux réflexions départementale et académique. Il apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs (30 min APQ, 2 heures supplémentaires au collège, labellisation génération 2024) auxquels sont associées les circonscriptions, les collèges et les lycées sur les pratiques sportives. ➤ Il participe aux actions d'aide et de formation initiale et continue des enseignants. 	

- Il peut aussi être amené à assister ou représenter l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, dans le cadre de certaines réunions et événements officiels, dans le domaine de l'EPS.
- Il élabore des propositions de réponse à certains courriers pour l'IA-DASEN.

2- Missions spécifiques

- Travaille en étroite collaboration avec le SDJES sur les dossiers des pratiques sportives, du temps péri-éducatif, des services civiques et des dossiers relatifs à l'engagement et la citoyenneté,
- Suivi de groupes de réflexion départementaux afin de mutualiser les pratiques au sein du département dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'école primaire,
- Apport d'une expertise en direction des circonscriptions et de leurs conseillers pédagogiques notamment dans le cadre de la formation de formateurs,
- Actualisation des outils de suivi et des indicateurs en rapport avec l'EPS,
- Agrément d'intervenants extérieurs dans le domaine de l'EPS, notamment dans les activités à encadrement renforcé, comme en ski, au niveau des circonscriptions et du département,
- Coordination de l'action des différents partenaires de l'école (Conseil départemental, Communes, USEP, centres de formation universitaires, fédérations sportives ...)

Compétences et qualités :

- Connaissance des textes (programmes, encadrement des APS, natation, sorties scolaires...)
- Pour les candidats du second degré, une bonne connaissance du premier degré
- Maîtrise des principaux outils numériques
- Capacité à élaborer des outils et supports, des documents et des ressources
- Capacité à s'adapter à différents publics et tâches grâce à des qualités relationnelles et professionnelles : disponibilité, écoute, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative approprié aux différentes situations, discrétion, confidentialité, loyauté, capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des tâches à accomplir
- Aptitude au travail en équipe et à son impulsion
- Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle.